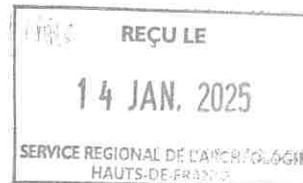


LENS, le 08/01/2025



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

**DIRECTION OPERATIONNELLE DE
L'IMMOBILIER**

POLE URBANISME RÉGLEMENTAIRE

☎ 03.21.69.86.86

Affaire suivie par Maxime PRUVOST

Service régional de l'archéologie préventive

Madame, Monsieur, Service régional de l'archéologie
préventive

3 rue du Lombard
59049 LILLE CEDEX cedex

Courrier en recommandé avec accusé de réception

Objet : Consultation de services

P.J. en communication : 1 exemplaire du dossier

Déposé par : SA D'HLM MAISONS & CITES - JEAN SALINES

**Adresse du demandeur : 207 RUE ROGER SALENGRO C.S. 40011 - 62750 LOOS-EN-
GOHELLE**

Dossier n° : PD 062498 24 00033

Demande reçue le : 23/12/2024, complétée le 23/12/2024

Adresse de la construction : N° 1 à 13 (IMPAIRS) ROUTE DE BETHUNE

Observation du pôle urbanisme :

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaître votre avis sur le projet susvisé conformément aux articles R. 423-50 et suivants du code de l'urbanisme.

J'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse motivée dans le délai de 1 mois à dater de la réception de la demande jointe, votre service sera réputé émettre un avis favorable sur ladite demande conformément aux articles R. 423-59 et suivants du code de l'urbanisme.

Il conviendra cependant, même dans cette éventualité, de me faire retour de l'exemplaire du dossier communiqué, dans les meilleurs délais afin de permettre au service de terminer l'instruction de cette demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

POUR LE MAIRE,
L'AGENT DELEGUE,



XAVIER HOUIX
DIRECTEUR DELEGUE A LA DIRECTION DE
L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

245
Selon les informations disponibles, les travaux objets de
présente demande n'impliquent pas d'éléments du
archéologique local et ne feront pas l'objet de
relatives à la protection de ce patrimoine, telles que définies par
code du patrimoine.
Le Service régional de l'archéologie

Hotel de ville – 17 bis, place Jean Jaurès – 62307 LENS Cedex

Tél. 03.21.69.86.86 – Fax : 03.21.43.11.65

www.villedelens.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Arras, le 20 novembre 2024

**Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine du Pas-de-Calais**

L'architecte des bâtiments de France
Le chef de service

Affaire suivie par : Brian MOINE

à

Courriel : udap.pas-de-calais@culture.gouv.fr
Tel. : 03.21.50.42.70

Mme la Cheffe de projet Aménagement et Mobilités,
Communauté d'Agglomération Lens-Lievin

Objet : Démolition de 7 logements – Route de Béthune / Avenue Delelis dans le cadre de la Phase 2 du quartier Bollaert

N/Réf : 20241121_CourrierABF-CALL_Démolitions-7lgmts

A la suite de la présentation du projet de Phase n°2 d'aménagement et de requalification urbaine du quartier Bollaert de la ville de Lens, qui s'est tenue le 4 octobre 2024 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Lens-Lievin. Il a été demandé l'autorisation préalable de démolir certains bâtiments existants, afin de permettre la réalisation d'un projet urbain et paysager en accord avec les différents enjeux d'évolution de ce quartier.

Les bâtiments visés par la demande de démolition sont repris dans les périmètres des abords de protection au titre des monuments historiques des **Anciens Grands bureaux de la Compagnie des mines de Lens** [Mhi] ; de **l'Eglise du Millénium** [Mhi] ; ainsi que du **Monument E.Basly** [Mhi]. Ils sont également repris dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord-Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO en 2012.

Les démolitions des sept logements sis 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13 route de Béthune à Lens ont été présentées et justifiées par les schémas et programmes de requalification du quartier. Aussi l'architecte des bâtiments de France émet un **avis favorable** à la démolition de ces édifices, à la vue du projet urbain présenté en réunion du 4 octobre 2024, sous réserve d'un accord émis dans le cadre d'une demande d'autorisation prévue par le code d'urbanisme.

Stéphane PILON

L'architecte des bâtiments de France
Chef de service

Copies : – madame Anne-claire PONCHONT [Cheffe de projet Aménagement et Mobilités, CALL]
– madame Carine JOLY [Directrice Aménagement, Grands Projets & Maîtrise d'Ouvrage, CALL]



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : MOINE Brian

Objet : Plat'AU - PERMIS DE DEMOLIR

Numéro : PD 062498 24 00033 U6201

Demandeur :

Adresse du projet : N° 1 à 13 (IMPAIRS) ROUTE DE BETHUNE
62300 Lens

SA D'HLM MAISONS & CITES

Déposé en mairie le : 23/12/2024

Reçu au service le : 28/12/2024

Nature des travaux:

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Après examen de ce projet, l'Architecte des Bâtiments de France donne son accord.

Considérant le projet à grande échelle de requalification urbaine joint à la demande.

Fait à Arras

Signé électroniquement
par Stéphane PILON
Le 26/02/2025 à 20:26

**L'Architecte des Bâtiments de France
Monsieur Stéphane PILON**

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

En cas de désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (Direction régionale des Affaires culturelles des Hauts-de-France - 1-3 rue du Lombard CS 80016 - 59041 Lille Cedex) par lettre recommandée avec accusé de réception.

ANNEXE :

Grands bureaux situé à 62498|Lens|2 route de la Bassée. Avenue Elie Reumaux..